
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

AVIS DE PROJET

Mars 2015

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en quinze copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Depuis l'entrée en vigueur des articles 115.5 à 115.12 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le 4 novembre 2011, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires associés à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. **Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances.** Le détail des tarifs est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm#eval>. Il est à noter que le Ministère ne pourra traiter la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet, accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales et des documents associés à la déclaration du demandeur, est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004 et renouvelée en 2009, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le Ministère pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception Numéro de dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

1. Initiateur du projet

Nom :	Société des traversiers du Québec	
Adresse civique :	300, boulevard Jean Lesage RC-34 Québec (Québec) G1K 8K6	
Adresse postale (si différente) :	
Téléphone :	418 646 0359	
Télécopieur :		
Courriel :	Yan.Rochette@traversiers.gouv.qc.ca	
Responsable du projet :	Yan Rochette	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	n/a	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Roche ltée, Groupe-conseil	
Adresse :	1015, ave. Wilfrid Pelletier Québec (Québec) G1W 0C4	
Téléphone :	418 654 9696, poste 26115	
Télécopieur :	418 654 9699	
Courriel :	annie.taillon@roche.ca	
Responsable du projet :	Annie Taillon	

3. Titre du projet

Implantation d'un duc-d'Albe au quai de Tadoussac

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

L'augmentation de la demande de traversées entre Tadoussac et Baie Sainte-Catherine justifie le présent projet. Le principal objectif poursuivi par le projet d'implantation du duc-d'Albe est celui de pouvoir accoster de plus gros traversiers afin de répondre à la mission de la STQ, soit d'assurer des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables.

Deux nouveaux traversiers sont prévus, plus longs et plus larges que ceux présentement en service. Ces deux nouveaux traversiers permettront d'augmenter le nombre de passagers de 17% et le nombre de véhicules de 52%.

Afin d'assurer une position d'amarrage sécuritaire pour les futurs traversiers, la STQ doit procéder à l'allongement du quai garage actuel de Tadoussac via la construction d'un duc-d'Albe.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

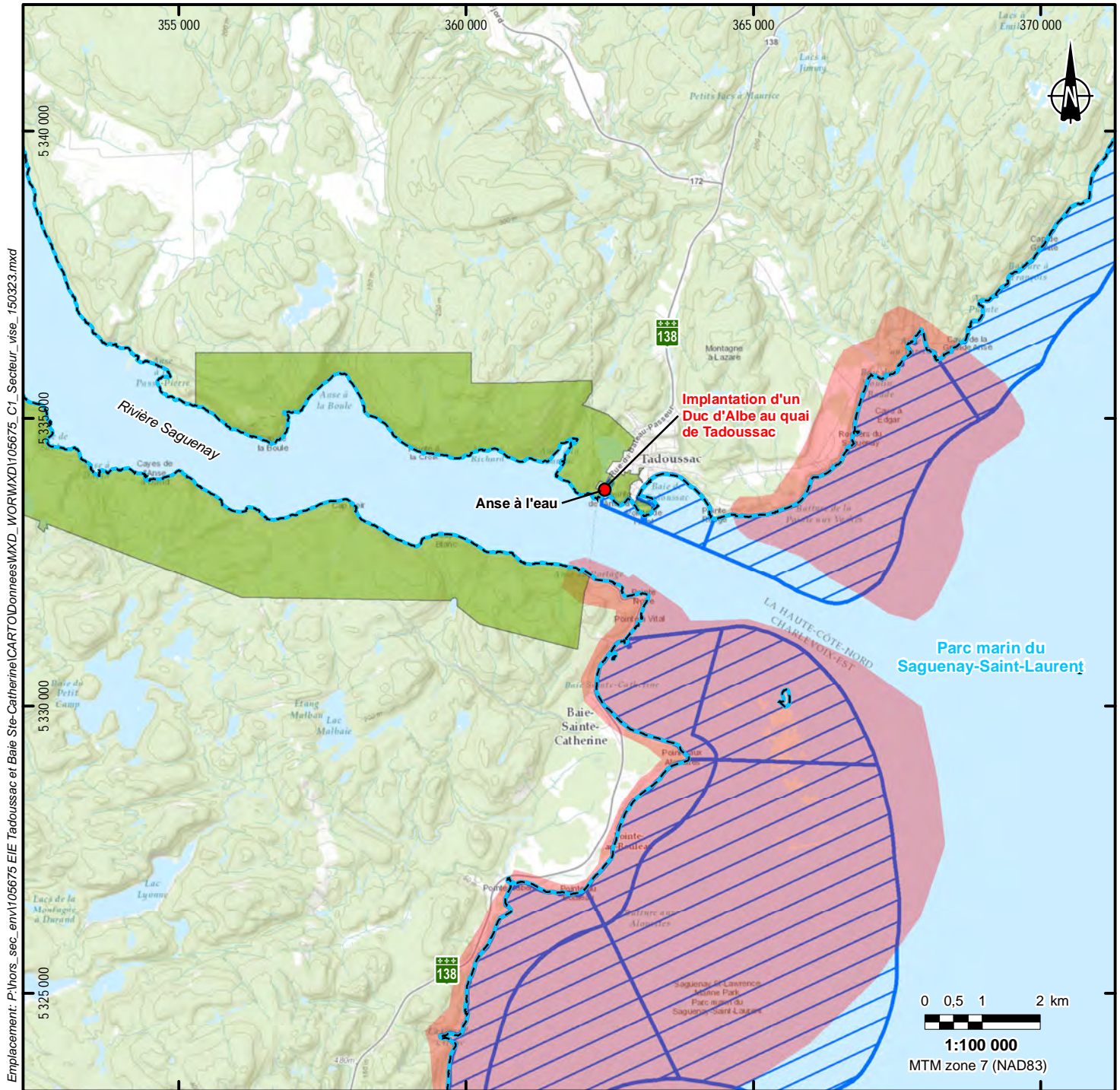
Le quai actuel de la municipalité de Tadoussac (canton de Tadoussac, MRC de la Haute-Côte Nord) se situe aux coordonnées géographiques suivantes : 48° 08' 21" de latitude nord et 69° 43' 39" de longitude ouest, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord et le canton de Tadoussac (voir carte 1).





La construction du duc-d'Albe se fera à une vingtaine de mètres de l'extrémité Nord-Est du quai garage actuel.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le lot d'eau 1014 visé par les activités appartient au gouvernement provincial (annexe 2 de la demande de CA de CIMA, 2011). En effet, selon la *Loi sur le parc marin Saguenay-Saint-Laurent*, le lot 1014 (quai du traversier) est exclu des limites du Parc marin et est réservé pour les besoins du ministère des Transports du Québec (MTQ).



-  Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
-  Parc national du fjord du Saguenay
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACO)
-  ZICO

Société des traversiers du Québec

Implantation d'un Duc d'Albe
au quai de Tadoussac

Secteur visé par le projet



MARS, 2015
Fichier: 105675_C1_Secteur_vise_150323.mxd
Base cartographique: World Topo Map, 2013

Carte
1

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Diverses variantes de types de structures ont été sommairement évaluées dans le but de déterminer si celles-ci étaient adaptées aux conditions du site, ainsi que les impacts et les coûts associés. Le tableau 1 ci-après présente les caractéristiques des variantes envisagées.

Ajout d'un duc-d'Albe au quai garage du débarcadère de Tadoussac



Estimation et comparaison de différents types de structures

Projet # : 105675.001

13-mars-15

No	Type de structure	Coût estimé	Avantages	Inconvénients	Autres particularités
1	Caisson en béton (environ 8m de côté)	1 210 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> · Structure robuste et durable · Aucun travail de plantage ou d'ancrage · Bon comportement aux glaces 	<ul style="list-style-type: none"> · Coûts importants · Travaux de dragage nécessaires pour la mise en place de la fondation 	<ul style="list-style-type: none"> · Installation de durée moyenne sur site. · Importants travaux préparatoires hors-site. (préfabrication partielle) · Nécessitera possiblement une berme au pied de l'ouvrage. · Grand empiètement marin ($\pm 250 \text{ m}^2$ excavation pour fondation incluse)
2	Caisson en palplanches (environ 5m de côté)	1 150 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> · Empiètement marin faible · Bon comportement aux glaces 	<ul style="list-style-type: none"> · Coûts importants · Longs travaux de plantage et de mise en place des cadres 	<ul style="list-style-type: none"> · Nécessité d'ancrages au roc puisque courte fiche des palplanches. · Excavation nécessaire du fond marin à l'intérieur des palplanches. · Plus d'un niveau de tirant et/ou cadre serait requis.
3	Cellule ronde de palplanches plates (Environ 12m diamètre)	880 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> · Aucun travail d'ancrage au roc · Bon comportement aux glaces 	<ul style="list-style-type: none"> · Longs travaux de plantage · Entretien et réparations coûteuses à long terme (grandes surfaces). 	<ul style="list-style-type: none"> · Longue durée d'installation sur le site · Grand empiètement marin ($\pm 120 \text{ m}^2$) · Structure de grande dimension, surface superflue pour besoins.
4	Pieu-caisson unique en acier (environ 3m de diamètre)	900 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> · Empiètement marin faible · Système global de faible envergure. 	<ul style="list-style-type: none"> · Difficulté de mise en place sur un profil rocheux incliné. · Ancrages importants et dispendieux au roc · Nécessite de l'équipement lourd, dispendieux à mobiliser pour une seule structure. 	<ul style="list-style-type: none"> · Solution peu appropriée pour emplacement avec fond rocheux. · Manutention d'un pieu relativement lourd (± 25 tonnes) · Système relativement flexible sous charges latérales
5	Pieux multiples en acier 4 Pieux ± 1200 mm droits (environ 5m de côté)	770 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> · Coûts moins élevés · Empiètement marin faible 	<ul style="list-style-type: none"> · Système plus vulnérable aux glaces qu'une structure massive 	<ul style="list-style-type: none"> · Système relativement flexible sous charges latérales · Nécessite un ancrage au roc et l'excavation dans les pieux.
6	Pieux multiples en acier 6-9 pieux 600mm droits et inclinés (environ 5m de côté)	790 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> · Coûts moins élevés · Empiètement marin faible 	<ul style="list-style-type: none"> · Moins bonne résistance des petits pieux aux efforts de glaces. · Mise en place des pieux inclinés plus complexe. · Système plus vulnérable aux glaces qu'une structure massive 	<ul style="list-style-type: none"> · Nécessite un ancrage au roc et l'excavation dans les pieux.

La variante retenue est celle du duc-d'Albe formé de plusieurs pieux en acier et d'un butoir en béton (variante no. 5).

- Phase d'aménagement

Aucun travail d'aménagement (déboisement, expropriation, dynamitage ou remblayage) n'est prévu avant la phase de construction.

- Phase de construction

Les travaux de construction du duc-d'Albe nécessiteront l'utilisation d'une barge de travail (voir croquis en annexe). Cette dernière comprendra une grue qui servira à la fois au battage des pieux et à la manutention des matériaux. Ceux-ci seront acheminés par camion jusqu'au quai garage du terminal de Tadoussac, d'où ils seront embarqués sur la barge de travail.

Les principales activités prévues sont les suivantes :

1. Installation d'un gabarit de plantage : mise en place de pieux temporaires battus dans le sol marin meuble;
2. Battage des pieux permanents jusqu'au roc (de 4 à 6 pieux sont prévus);
3. Vidange du matériel (fond marin) compris dans les pieux ($\pm 15\text{m}^3$ au total);
4. Forage du roc pour la mise en place des ancrages des pieux permanents. La durée du forage devrait être de 4 à 5 heures par pieu (total maximal de 30 heures);
5. Bétonnage des pieux et de la plate-forme en tête (environ 100m^3 de béton sera requis);
6. Mise en place de la passerelle piétonne reliant le duc-d'Albe au quai garage.

- Phase d'exploitation

Le nouveau duc-d'Albe permettra l'amarrage de nuit des nouveaux navires. En effet, la nuit, lorsqu'un seul traversier est en opération, le second traversier y sera amarré.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

- Milieu naturel

Le secteur de Tadoussac se situe à la jonction du fjord du Saguenay avec l'estuaire du Saint-Laurent, où la profondeur d'eau passe subitement de 250 m à moins de 50 m. Dans l'estuaire, l'eau douce coule en surface vers l'océan, alors qu'en profondeur l'eau salée de l'Atlantique se

dirige vers l'amont. On observe donc un mélange des eaux douces et salées à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent.

Cette confluence crée un milieu naturel riche et recherché par la faune ichthyenne. Par ailleurs, le secteur est riche en euphausiacés (krill), en copépodes et en petits poissons pélagiques, tels le capelan qui constituent une source de nourriture pour les mammifères marins. Ces derniers utilisent le secteur de manière occasionnelle ou régulière dépendant de l'espèce et à différentes saisons de l'année.

Le milieu est également utilisé durant toute l'année par des milliers d'oiseaux, soit pour la reproduction, pour la mue, lors des migrations printanière ou automnale ou en tant qu'aire d'alimentation et de repos. On y retrouve deux aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), soit la batture aux Alouettes et la baie de Tadoussac. Le secteur près de l'embouchure du Saguenay est particulièrement important pour les oiseaux en hiver, puisque c'est l'un des rares secteurs de l'estuaire qui demeure libre de glaces presque en tout temps. Ce secteur est reconnu pour supporter un grand nombre de canards et de goélands en hiver.

Deux ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux) sont comprises dans la zone d'étude : la ZICO de la Batture aux Alouettes et l'embouchure du Saguenay Baie-Sainte-Catherine et la ZICO de Tadoussac.

Le site prévu pour la construction du duc-d'Albe est localisé à environ 20 m à l'extrémité nord-est du quai garage actuel. Le fond marin du secteur a fait l'objet d'un forage en 2010 (forage no. F2010-6). Le fond marin est constitué d'un dépôt de sable gris avec un peu de gravier de compacité lâche à moyenne, sur une épaisseur d'environ 3 m. En dessous, se trouve un sable gris, de compacité très lâche à moyenne sur environ 3,4 m avant le roc.

Une caractérisation des sédiments a été réalisée en novembre 2010 par CIMA et une autre a été effectuée par le MDDEFP en décembre 2010. Les résultats d'analyse physico-chimique des sédiments ont montré qu'il n'y avait pas de problématique de contamination et que les sédiments satisfont les critères de rejet en eau libre.

- Milieu humain

La communauté de Tadoussac a connu une baisse relativement importante de sa population depuis 2006, soit de 4,4 %. Le taux de chômage de la région est nettement supérieur à celui de l'ensemble du Québec.

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Côte-Nord n'est pas disponible puisqu'il fait présentement l'objet de correctifs. Un programme de revitalisation est en place afin de stimuler la construction d'unités résidentielles, unifamiliales isolées et bi familiales isolées.

L'industrie touristique joue un grand rôle au sein de la structure économique de Tadoussac. De nombreuses activités récréotouristiques y sont offertes :

➤ Activités nautiques et observation des mammifères marins et des oiseaux

- Sentiers de randonnée
- Sentiers de motoneige
- Activités culturelles et historiques
- Pêche commerciale et sportive
- Chasse

La baie de Tadoussac abrite le quai fédéral de Tadoussac qui constitue une autre infrastructure maritime d'importance. La marina de Tadoussac offre plus d'une centaine de places à quai avec services et une cale-sèche pour entreposer les bateaux. On y trouve également une rampe de mise à l'eau principalement utilisée par les kayakistes.

Les principales contraintes prévisibles ont trait au dérangement aux mammifères marins lors des travaux de battage et forage des pieux.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les principaux impacts ont trait aux travaux lors de la phase de construction sur l'habitat aquatique, la faune ichthyenne et les mammifères marins fréquentant la zone à l'étude.

Phase de construction

L'eau étant 1000 fois plus dense que l'air, elle permet ainsi aux ondes sonores de s'y propager cinq fois plus rapidement (environ 1500 m/s). Les activités de battage des pieux et de forage au roc généreront du bruit dans l'habitat aquatique des poissons et mammifères marins. Ces sources de bruit peuvent générer divers impacts sur les poissons : comportement d'évitement, stress pouvant entraîner une réponse physiologique ; altération ou perte de l'audition par destruction ou traumatisme des tissus auditifs ; autres dommages physiques pouvant entraîner la mort pour certains (éclatement de la vessie natatoire, rupture de vaisseaux sanguins).

Une augmentation du niveau sonore sous-marin pourrait également induire des changements comportementaux chez les mammifères marins, présents ou susceptibles d'être présents dans la zone d'étude.

Le bruit qui sera émis dans l'air et dans l'eau suite aux activités de battage et de forage sont susceptibles de déranger également la faune avienne. Toutefois, les secteurs à proximité des quais de Tadoussac sont des habitats perturbés de façon constante par la présence et les déplacements réguliers des traversiers. Ce secteur n'est toutefois pas un habitat hautement fréquenté par la faune avienne. Les espèces le fréquentant sont possiblement adaptées aux bruits et aux mouvements intenses caractérisant les secteurs des travaux. La durée des travaux sera courte, de l'ordre de quelques semaines seulement.

Le bétonnage ne se fera pas au contact de l'eau vive. Il sera fait dans l'eau pour la portion basse

des pieux, mais sera isolé du milieu aquatique de par la paroi du pieu.

Phase d'exploitation

Aucun impact sur l'environnement n'est susceptible d'être causé par l'exploitation du duc-d'Albe puisque le nombre et la fréquence des passages de bateaux demeureront inchangés .

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Dépôt de l'étude d'impact : juillet 2015

Obtention du décret : juillet 2016 (scénario sans audiences)

Obtention du certificat d'autorisation : septembre 2016

Les travaux débuteront à la mi-septembre 2016 et dureront au total environ 12 semaines. Une période de 5 à 6 semaines est prévue pour les activités de battage et forage.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucune phase ultérieure ou projet n'est susceptible d'influence la conception du présent projet.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

La STQ a rencontré les communautés de Tadoussac et de Baie Sainte-Catherine qui seront touchées par les futurs traversiers.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

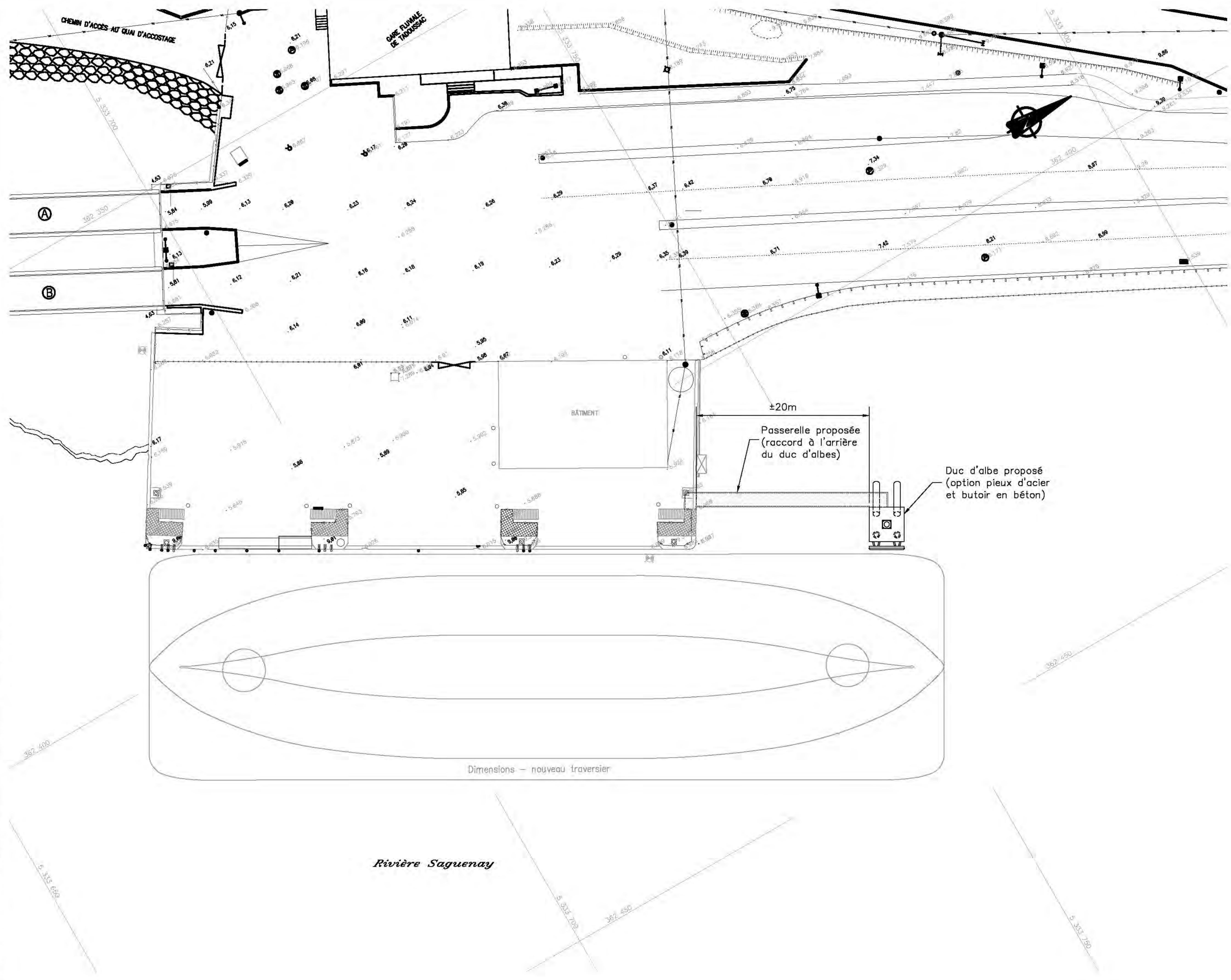
Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 14 avril 2015

par

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Gauthier', is written over a light blue circular stamp.

Format A1 (594x841) Nom: P:\1056000\105675.001\Travaux\Chaussée\Desains\105675.001_002.dwg PRESENTATION: A1 - ENREGISTRÉ LE: 2015-02-06 A : 11:33



Client

Société des traversiers Québec

Consultant

ROCHE

Roche Itée, Groupe-consult
1015, av. Wilfrid-Pelletier
Québec (Québec)
Canada, G1W 0C4
Téléphone: (418) 654-9600
Télécopieur: (418) 654-9999
roche.ca

Scieu

EN PRÉPARATION

Étant sujet à des modifications ultérieures, ce plan ne doit être utilisé qu'à titre d'information

révision	émission	date
01	POUR INFORMATION	2015-02-06

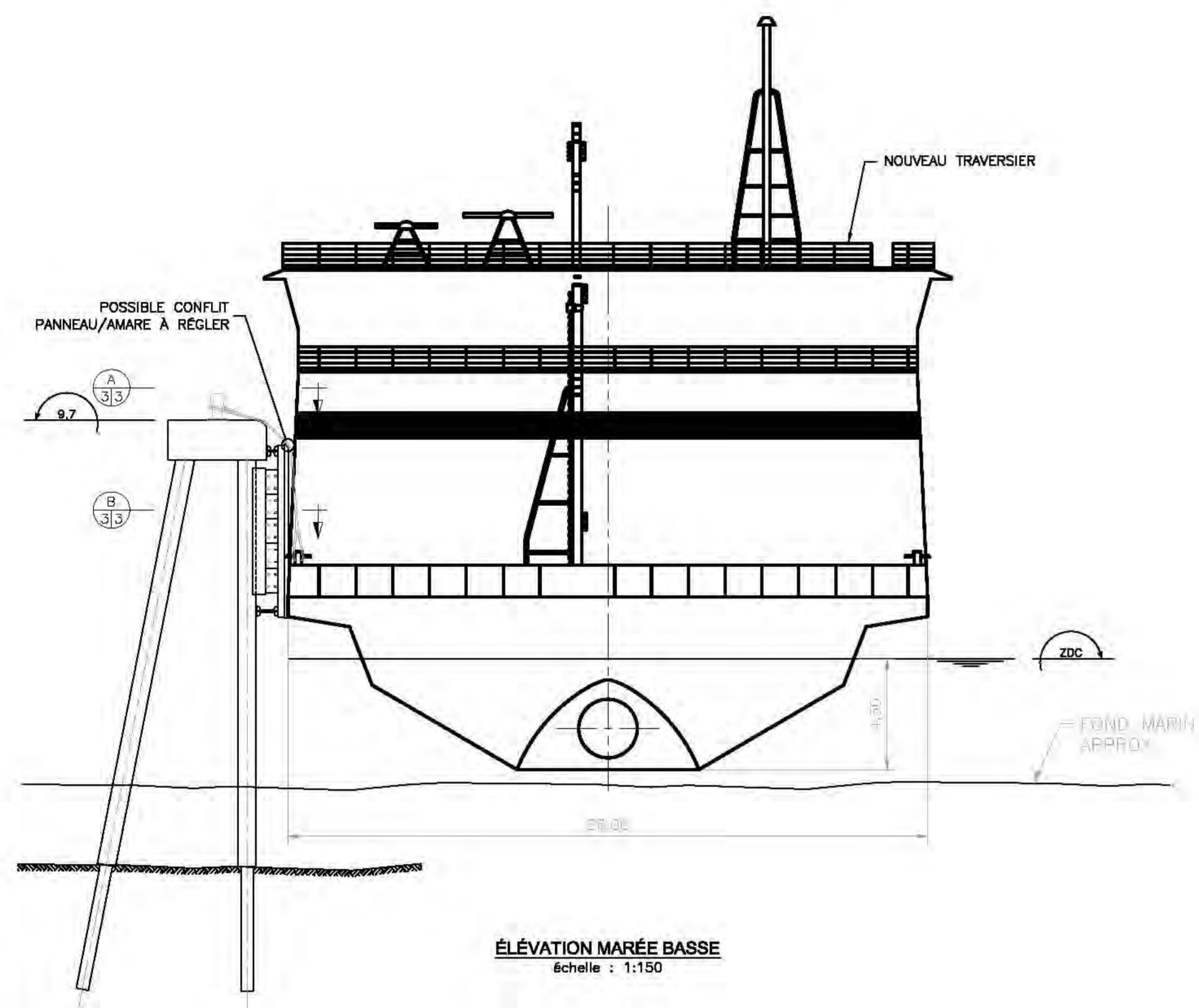
Projet

**SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS
BAIE STE-CATHERINE**

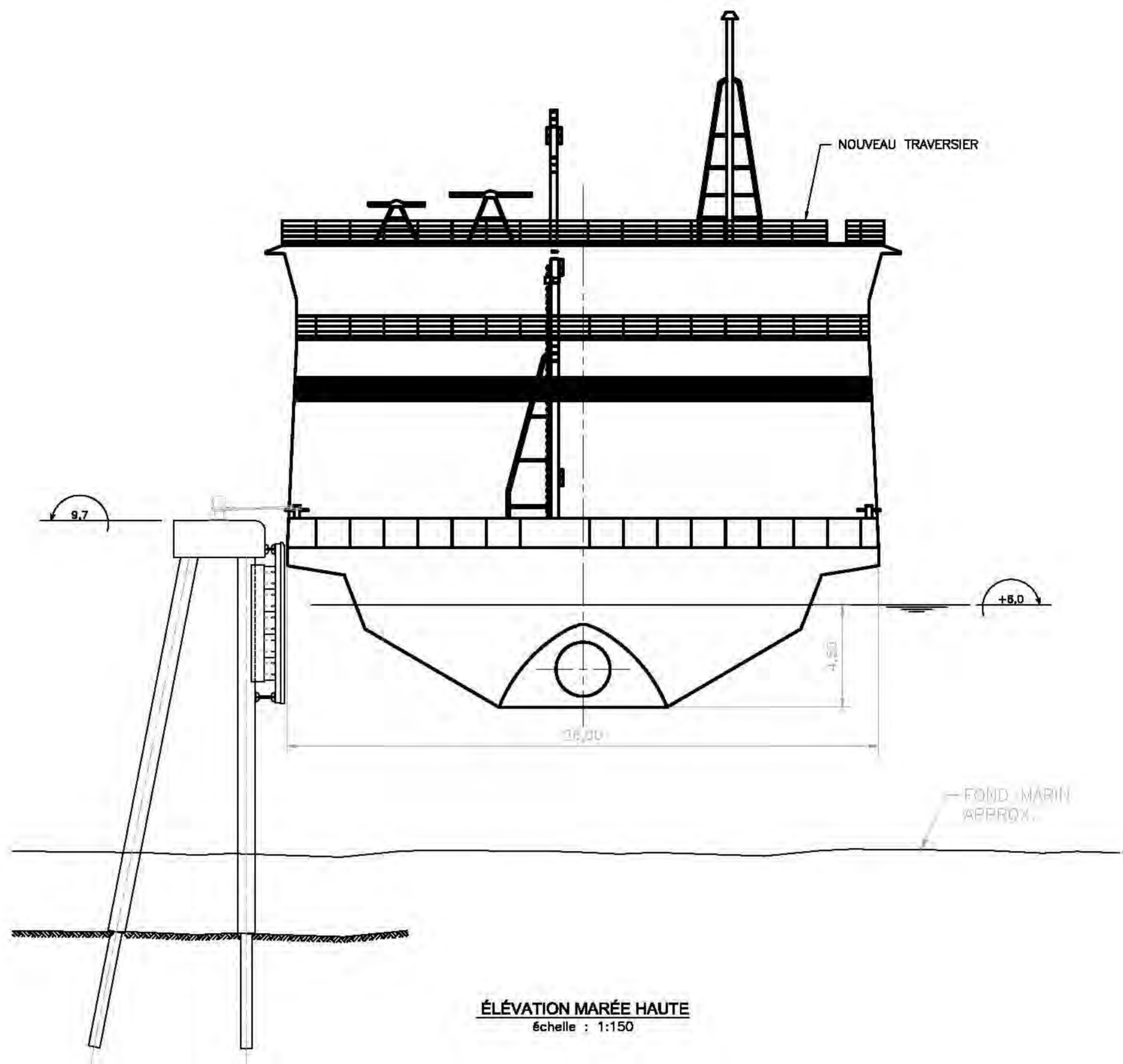
Dessin

**VUE EN ÉLÉVATION
OPTION 2**

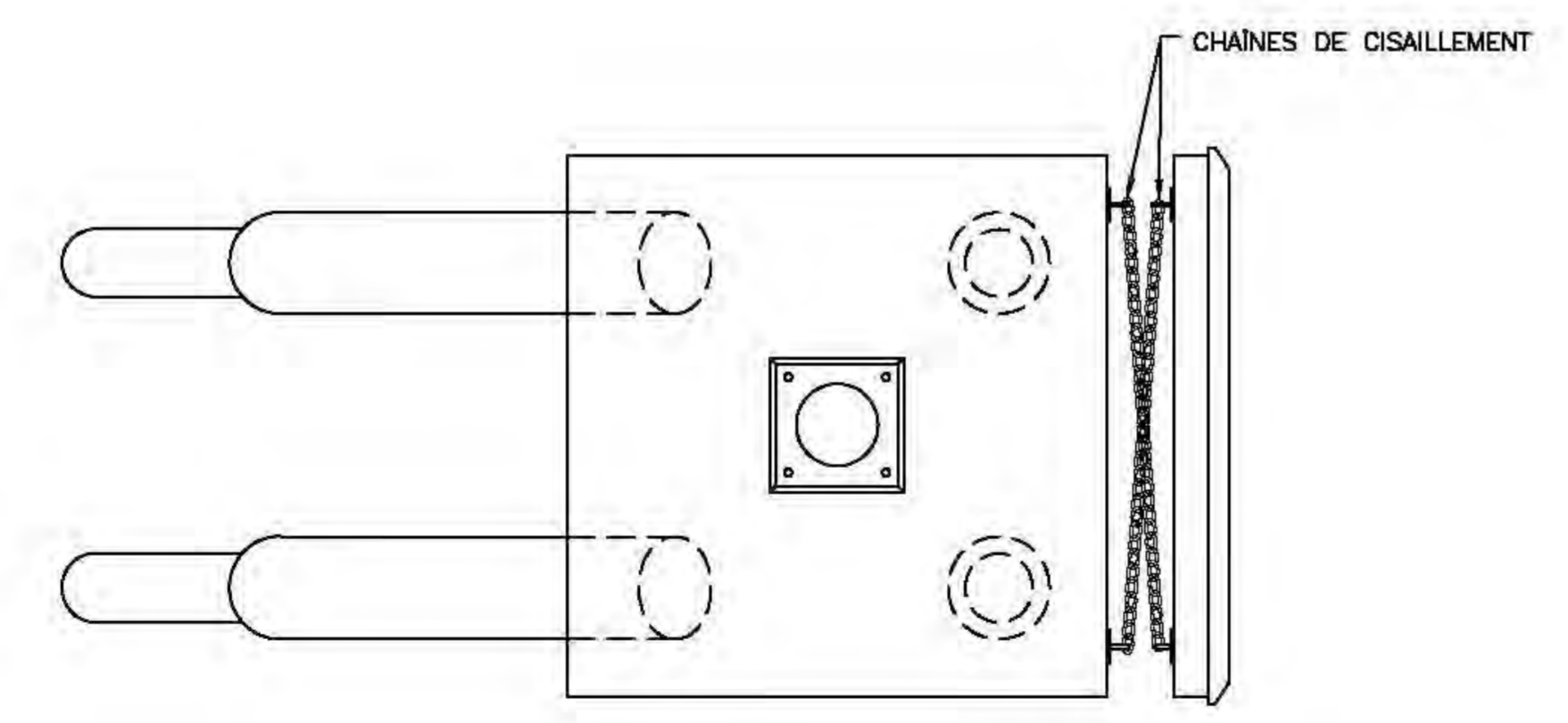
Conçu par	STÉPHANE CLOUTIER, ing.	2015-02-06 Date
Dessiné par	MATHIEU MORAND, DAO	2015-02-06 Date
Approuvé par		2015-02-06 Date
No de projet	105675.001	No de projet
Roche		Client
No de plan ou dessin	CVFE0002	No de feuille
		02/03



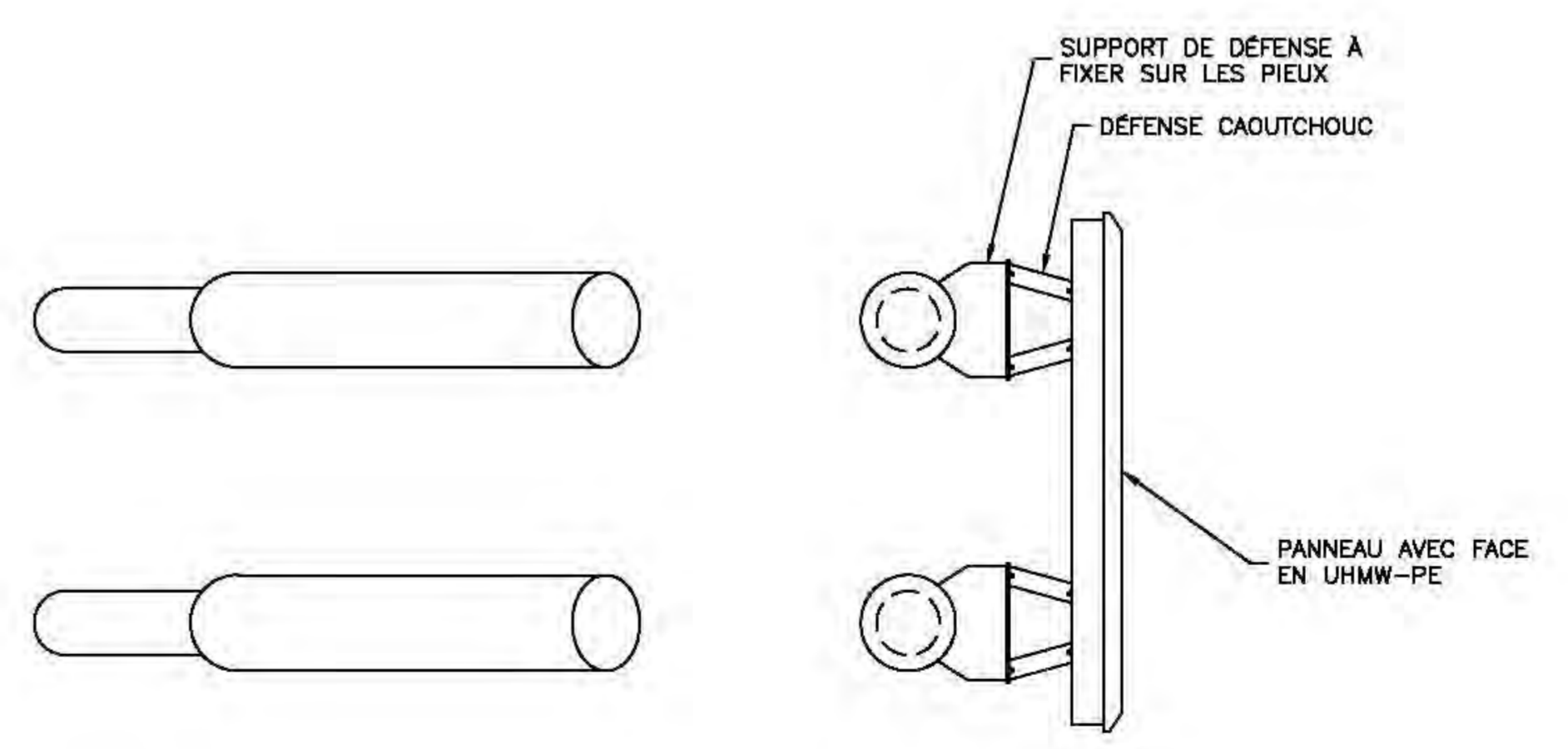
ÉLEVATION MARÉE BASSE
 échelle : 1:150



ÉLEVATION MARÉE HAUTE
 échelle : 1:150



COUPE - VUE EN PLAN A
 échelle : 1:50



COUPE - VUE EN PLAN B
 échelle : 1:50

EN PRÉPARATION
 Étant sujet à des modifications ultérieures, ce plan ne doit être utilisé qu'à titre d'information

révision	émission	date
01	POUR INFORMATION	2015-02-06

A : no. du détail
 B : no. de la feuille où le détail est exigé
 C : no. de la feuille où le dessin du détail est situé

Projet
**SOCIÉTÉ DES TRAVERSISERS
 BAIE STE-CATHERINE**

Dessin
**ÉLÉVATIONS
 ET COUPES**

Conçu par STÉPHANE CLOUTIER, ing.	2015-02-06 Date
Dessiné par MATHIEU MORAND, DAO	2015-02-06 Date
Approuvé par	2015-02-06 Date
No de projet 105675.001	No de projet
Roche	Client
No de plan ou dessin CVFE0003	No feuille 03/03